

Traite des êtres humains : la France ne tient pas ses engagements

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite des êtres humains, s'inquiète du renoncement de la France à tenir ses engagements internationaux et de l'impact sur la crédibilité de la parole portée par la France sur la scène internationale.

Des engagements internationaux non respectés

Le 29 septembre dernier, devant la communauté internationale, dans le cadre de l'Examen périodique universel de la France conduit au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la France s'est engagée à adopter un nouveau plan national d'action de lutte contre la traite des êtres humains.

La date du 18 octobre, qui coïncide avec la journée européenne de lutte contre la traite, avait été annoncée et la société civile impliquée s'était mobilisée tout l'été pour formuler auprès de la MIPROF des propositions concrètes.

Ce matin, jeudi 12 octobre, la ministre déléguée auprès de la Première Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations est revenue sur l'engagement qui avait été pris devant la communauté internationale. L'adoption du Plan est reportée à la fin de l'année.

Urgence de lutter contre ces violations majeures des droits humains en France

L'évaluation du 2^e plan national d'action, menée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), a révélé qu'il n'avait pas été mis en œuvre : sur 44 mesures, seules trois ont été complètement mises en œuvre¹.

Outre les États ayant adressé à la France leur préoccupations dans le cadre de l'Examen périodique universel, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) se sont aussi inquiétés du manque de mobilisation des pouvoirs publics en France.

Alors que la France va accueillir en 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques, que s'élèvent déjà des suspicions d'exploitation par le travail sur les chantiers de construction des infrastructures olympiques et que la société civile alerte sur le risque de traite aux fins d'exploitation sexuelle pendant l'évènement, la CNCDH appelle les pouvoirs publics à se mobiliser et à mener une politique publique à la hauteur des enjeux.

Toutes les formes de traite, d'esclavage et de servitude doivent être abolies. La CNCDH porte pour ce faire cinq recommandations prioritaires :

- Mettre en place en France un **Mécanisme National d'Identification et d'Orientation des personnes victimes de traite** (MNIO) ;
- Se doter de **plans de formation** à destination de **tous les acteurs** au contact de potentielles victimes ;
- Avoir une attention particulière pour les **enfants, français et étrangers** ;
- Proposer des solutions **d'hébergement et des logements** adaptés qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes victimes, de femmes ou d'hommes ;
- **sensibiliser le grand public** afin de faire tomber certaines idées reçues qui empêchent de reconnaître des personnes victimes.

Institution nationale indépendante, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) conseille les pouvoirs publics en matière de respect des droits humains et contrôle le respect par la France de ses engagements en la matière. La CNCDH est une institution collégiale et indépendante, accréditée auprès des Nations Unies. La CNCDH est rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2014.

¹ [Évaluation du 2e plan d'action national contre la traite des êtres humains \(A - 2023 - 1\)](#)